

D'abord tout le monde paraît d'accord à adopter cette motion. Mais après considération plusieurs, tout en louant le principe de la motion ne peuvent admettre que la chose soit praticable et donnent l'appui des raisons irréfutables. En conséquence, M. le docteur Paradis, de St Thomas, propose, secondé par MM. les docteurs Brophy, de Ste-Foye, et M. Genest, de St-Bernard :

Qu'attendu que les médecins ont donné leurs procurations librement, avec confiance et sans conditions au président, que ce dernier s'en serve sans restriction pour élire les hommes qu'il croirait digne de représenter et les districts et la ville. Adopté unanimement.

Mais M. le Président dit qu'il n'est pas prêt à assumer seul une telle responsabilité, qu'il a besoin de l'aide d'un comité nommé par l'assemblée.

Alors pour se rendre à ce désir, il est proposé par le docteur A. Jobin, secondé par les docteurs Dorion, Genest et Savard que le président soit aidé des membres du comité électoral qui viennent de donner leur démission pour faire le choix des candidats à l'élection des gouverneurs pour le district et la ville de Québec. Adopté à l'unanimité.

En dépit des protestations des membres du comité il reste admis, convenu, que le choix des candidats devra être fait par eux et le président de l'assemblée, M. le docteur Ahern.

M. le docteur Catellier fait alors un chaleureux appel à tous les médecins pour les engager à se rendre à Montréal, le 13 juillet.

MM. les docteurs Ahern et Brophy parlent dans le même sens.

Enfin il est proposé par le docteur A. Jobin, secondé par le docteur Dorion, que cette assemblée vote de chaleureux remerciements au comité électoral de Québec pour le travail effectif qu'il a fait jusqu'à présent. Cette motion fut adoptée par de longs applaudissements, puis l'assemblée fut dissoute.

Par ordre

C. R. PAQUIN,

Secrétaire.

## CORRESPONDANCE

### Lettre à MM. les Médecins

C'est le moment de dire qu'il y a évidemment "péril dans la demeure". Le dernier truc employé pour escamoter ni plus ni moins les procurations des médecins nous donne une preuve manifeste du malaise qui s'accroît de jour en jour parmi les partisans du régime Beausoleil, à l'approche des élections.

On ne saurait concevoir un procédé plus infâme que celui qui vient d'être tenté, en désespoir de cause, comme dernier moyen de sauver la barque des gouverneurs en grand danger de sombrer sous la vague menaçante de l'opinion.

Chacun sait que le système des procurations si utile dans le passé à certaine coterie qui savait en abuser pour se maintenir au bureau des gouverneurs, en dépit du sentiment général, est devenu cette année entre ses propres mains un véritable engin de destruction.

C'est-à-dire que la grande majorité des procurations enrégistrées jusqu'à présent est en faveur d'un mouvement de réforme dans le Bureau Actuel des Gouverneurs du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec.

On a d'abord essayé de toutes sortes de subterfuges pour enrayer et retarder l'enregistrement des procurations hostiles au bureau actuel, mais sans succès.

Le comité de réforme étant parfaitement organisé a pu déjouer jusqu'à présent toutes les intrigues et faire valider ses procurations en dépit des obstacles.

Or, voici qu'avec la fin de juin, le délai légal pour l'enregistrement des procurations allait expirer.

Les partisans du régime Beausoleil s'étant comptés se sont aperçus qu'ils étaient le petit nombre et que leur sort allait être bientôt scellé.

Que faire pour éviter le désastre imminent ?

Il n'y a pas un instant à perdre ; deux jours de grâce, c'est tout ce qui reste pour ranimer un brin d'espoir.

On se met aussitôt à l'étude de ce problème de vie ou de mort. Chacun médite dans son cerveau mille et une intrigues qui sont alternativement considérées comme insuffisantes à sauver la situation.

Tout-à-coup le moyen est trouvé, il est digne des plus tristes réputations européennes.

Le voici :

On rédige à la hâte une procuration sur carte postale à l'adresse de M. le Régistrateur du Bureau Médical (M. Beausoleil), que l'on expédie à tous les médecins qui ont déjà donné leur procuration en faveur du mouvement de réforme.

Sur cette formule, les médecins sont invités sur un ton tout-à-fait paternel et benin à autoriser M. un tel, gouverneur du Collège, à voter *spécialement* en faveur de M. un tel, révoquant toute autre procuration générale ou spéciale donnée avant ce jour.

Une circulaire qui accompagne la procuration explique le but de toute cette attention dont vous êtes le sujet étonné.

On vous rassure béatement en vous affirmant que cette nouvelle procuration est à seule fin de valider définitivement la première déjà donnée et que des rumeurs soupçonnent de non-efficacité.

Or voici le résultat que l'on attend de ce procédé ; c'est qu'un certain nombre de médecins éloignés des sources d'information se laisseront prendre à ce truc et voyant le nom de celui qu'ils avaient primitivement chargé de les représenter inscrit sur cette procuration croiront à un changement de tactique et signeront de bonne foi cette perfide autorisation à voter exactement à l'encontre de leur opinion.

En vérité, nous le répétons, il faut que le sort du Bureau actuel soit bien risqué pour que ses partisans consentent à user de semblable subterfuge.

Il faut surtout éprouver bien peu de respect envers les membres de la Faculté pour tenter d'escamoter ainsi leur vote libre et indépendant.

C'est l'opinion de tous les médecins que nous avons rencontrés et qui nous ont exprimé leur indignation, qu'un Bureau de gouverneurs maintenu à la faveur de semblables procédés devrait être jugé incompetent à protéger les intérêts de la profession et indigne de subsister.

Si ce truc que nous dénonçons obtenait le résultat désiré par ses auteurs la question de l'abolition du Collège des médecins et chirurgiens, devenu plutôt nuisible qu'utile aux intérêts professionnels, se poserait d'elle-même.

En attendant le dénouement, nous espérons que ce dernier effort de condamné aura le résultat qu'il mérite.

Nous profiterons de l'occasion pour signaler aux médecins l'importance de leur présence à Montréal, le 13 juillet, en aussi grand nombre que possible afin de pouvoir parer tout événement et déjouer personnellement toute ruse qui pourrait être employée par les adversaires du mouvement de réforme dans le but de remporter l'élection.

Jusque là, nous les exhortons aussi à se mettre prudemment en garde contre toute communication, qu'ils pourraient recevoir, ne portant pas la signature de l'un des membres du comité d'organisation du mouvement de réforme.

VOTRE COMITÉ.